



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

FRANCE



FRANCE 2030 Start-ups industrielles *et deep tech*

BERCY,
le 19 Janvier 2022



Sommaire

Sommaire	2
Édito des ministres	3
A propos de France 2030	5
Synthèse de la Stratégie start-ups industrielles et <i>deep tech</i>	6
Les start-ups industrielles : un levier décisif d'innovation et un potentiel industriel sur tout le territoire	7
Six exemples de start-ups industrielles	8
Un écosystème dynamique, résultat de politiques ambitieuses menées par les pouvoirs publics en faveur de l'innovation et du secteur industriel	9
Axe 1 : Financer l'industrialisation des start-ups et PME innovantes	10
Mesure 1 : Un appel à projets pour financer les premières usines (550 M€)	10
Mesure 2 : Des prêts pour financer des démonstrateurs industriels et des usines pilotes (150 M€).....	11
Mesure 3 : Des financements en fonds propres du démonstrateur industriel à l'usine (1 Md€).....	12
Mesure 4 : La création d'un fonds national de venture industriel pour faire émerger des fonds de capital-risque à vocation industrielle (350 M€).....	13
Axe 2 : Renforcer le soutien à l'émergence des start-ups <i>deep tech</i>	14
Mesure 5 : Renforcer la création de start-ups issues de laboratoires et le développement des start-up <i>deep tech</i> (275 M€)	14
Axe 3 : Créer un guichet unique dédié à l'accompagnement des start-ups industrielles	15
Mesure 6 : Un guichet unique pour accompagner les start-ups dans leur industrialisation.....	15
Annexe	16

Édito des ministres

Comme l'a rappelé le président de la République en octobre dernier, lors de la présentation du plan d'investissement France 2030 : « *Il n'y a pas de France industrielle contre la France des start-ups ; il n'y a pas de France des start-ups qui ne soient qu'à Paris, dans quelques bureaux de quelques arrondissements. La réalité de la France des start-ups, c'est une France qui est partout sur les territoires. Et la réalité de la France industrielle, c'est qu'elle se nourrit des start-ups.* »

Ainsi, l'objectif de France 2030 est de s'appuyer sur le tissu des start-ups industrielles pour réindustrialiser nos territoires et créer des sites industriels solides et à la pointe de l'innovation. Car l'avenir de l'industrie est indissociable des technologies apportées par les start-ups et les PME innovantes. S'inscrivant dans la lignée des succès industriels qui ont nourri la compétitivité française, ces nouveaux acteurs qui émergent partout en France développent les innovations de rupture de la décennie à venir.

Depuis 2017, le Gouvernement a fait du soutien à l'innovation et de la reconquête industrielle des priorités. Cette politique porte aujourd'hui ses fruits. La French Tech bat des records en matière de levée de fonds et le palier symbolique des 25 licornes qui vient d'être franchi, trois ans avant l'objectif fixé par le président de la République. Avec 20 000 start-ups et plus d'un million d'emplois, l'écosystème français est devenu l'un des plus dynamiques d'Europe. Dans le même temps, la France occupe depuis 2018 la première place européenne en matière d'attractivité pour les investissements industriels étrangers. Pour la première fois depuis des décennies, nous recréons de l'emploi industriel et nous rouvrons des usines sur notre territoire.

Grâce au plan *deep tech* lancé en 2019, nous finançons aujourd'hui chaque année plus de 200 start-ups fondées sur des technologies novatrices et issues de laboratoires. Avec le plan France Relance et l'appel à projet « (Re)localisations », nous soutenons une quarantaine de projets d'industrialisation de start-ups pour un montant de 450 millions d'euros d'investissements, dont 90 millions d'aides publiques.

Malgré cette dynamique, le rapport de septembre 2021 sur les « leviers de croissance des start-ups industrielles »¹ souligne le cap à franchir pour passer de l'innovation à l'industrialisation, de l'idée à sa concrétisation et à son développement sur notre territoire, dans un démonstrateur ou une première usine. Nombreux sont les projets encore considérés comme trop risqués par les investisseurs privés français, ce qui conduit des entreprises pourtant décisives pour la souveraineté technologique et industrielle de notre pays à préférer se développer à l'étranger.

Grace à France 2030, la stratégie start-ups industrielles et deeptech lèvera les obstacles qui freinent l'émergence et l'industrialisation de start-ups dans notre pays. **Ce sont 2,3 milliards d'euros qui seront engagés pour poursuivre notre soutien à l'émergence d'entreprises à forte densité technologique et faciliter l'industrialisation de nos start-ups et PME innovantes en France.** Nous avons l'ambition, comme l'a annoncé le président de la République, d'accompagner et de financer massivement ces entreprises innovantes pour permettre l'émergence d'une centaine de nouveaux sites industriels par an à horizon 2025.

Notre plan d'actions se décline en 3 objectifs.

Tout d'abord, renforcer le financement des start-ups industrielles, et notamment des premières usines. Cela passera en particulier par un appel à projet « Première usine » doté de 550 millions

¹ « Leviers de développement des startups industrielles en phase d'industrialisation », remis à Agnès Pannier-Runacher et Cédric O en septembre 2021 par l'Inspection générale des Finances et le Conseil général de l'économie

d'euros, un nouveau prêt et des investissements en fonds propres direct et indirects, opérés par Bpifrance pour 1,35 milliards d'euros.

Ensuite, accélérer l'émergence de start-ups à forte densité technologique issues des laboratoires, qui doivent nous permettre de relever les défis de notre temps, que ce soit en matière de santé, d'énergie, d'espace ou de décarbonation. L'amplification de ces efforts se fera par une mobilisation élargie des chercheurs et un accroissement des aides *deep tech*, à hauteur de 275 millions d'euros, afin d'accompagner en 2025 500 start-ups *deep tech* par an. Ces efforts permettront en outre d'accroître le flux de start-ups à vocation industrielle.

Enfin, renforcer et simplifier le dispositif d'accompagnement des start-ups industrielles, par la création d'un guichet unique piloté par la Mission French Tech. Il s'agira de pouvoir centraliser l'information sur les financements disponibles et surtout d'orienter les entreprises vers les dispositifs étatiques d'accompagnement, notamment en matière foncière ou réglementaire.

La France aura besoin de ces start-ups industrielles et de leurs solutions innovantes pour relever les défis qui se dressent devant elle. Avec France 2030, nous nous dotons des financements et outils nécessaires pour y parvenir.



Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Agnès Pannier-Runacher

Ministre déléguée chargée de l'Industrie



Cédric O

Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition audacieuse** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 34 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence.
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat, dans la continuité des Programmes d'investissements d'avenir et du plan France Relance.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030-un-plan-d-investissement-pour-la-france-de-demain>

[@SGPI_avenir](#)

Synthèse de la Stratégie start-ups industrielles et deep tech

Depuis 2017, la politique du Gouvernement a fait du soutien aux start-ups industrielles et *deep tech* une priorité. 3,25 Mds€ sont mobilisés entre 2021 et 2025 à destination de l'écosystème des start-ups et entreprises innovantes sur différents dispositifs : les concours innovations, les projets structurants de R&D (i-Démo), le PIA régionalisé ou encore les aides guichets dont les aides *deep tech*.

Dans le cadre de France 2030, 2,3 Mds€ supplémentaires sont mobilisés pour accompagner jusqu'à l'industrialisation ces start-ups et accélérer l'émergence de start-ups à forte densité technologique. Cette stratégie permettra de concrétiser dans les prochaines années l'industrialisation des start-ups soutenues sur notre territoire.

Cette stratégie s'appuie sur plusieurs dispositifs nouveaux, opérés par Bpifrance, pour renforcer le vivier de start-ups industrielles, financer leurs projets d'industrialisation, les accompagner pour lever les freins à leur développement.

Axe 1 : Financer l'industrialisation des start-ups et PME innovantes

- Un appel à projets « première usine » pluriannuel est ouvert et doté de 550 M€ pour des aides à des projets d'industrialisation.
- Des prêts de 3 à 15 M€ seront lancés début mars 2022 pour financer la phase de démonstrateur industriel ou d'usine pilote et soutenir ainsi la transition entre le prototype fonctionnel et l'usine de production.
- Investissements en fonds propres :
 - Création d'un fonds successeur au fonds *Société de projets industriels* (SPI2) doté de 1 Md€, qui permet de financer directement en fonds propres la première industrialisation d'une technologie innovante. Le fonds pourra également financer avec des tickets inférieurs à 5M€ des projets de pré-industrialisation.
 - Création d'un *Fonds national de venture industriel* (FNVI) doté de 350 M€, pour faire émerger des fonds de capital-risque capables d'accompagner les start-ups dans leur industrialisation.

Axe 2 : Renforcer le soutien à l'émergence des *deep tech* (275 M€), via notamment :

- La Bourse French Tech émergence (BFTE), en prévoyant une hausse globale des moyens alloués à la BFTE de 50 millions d'euros pour les 5 prochaines années (2022-2026).
- L'Aide au développement deep tech, en prévoyant une augmentation globale de 150 millions d'euros pour les 5 prochaines années (2022-2026).

Axe 3 : Créer un guichet unique dédié à l'accompagnement des start-ups industrielles

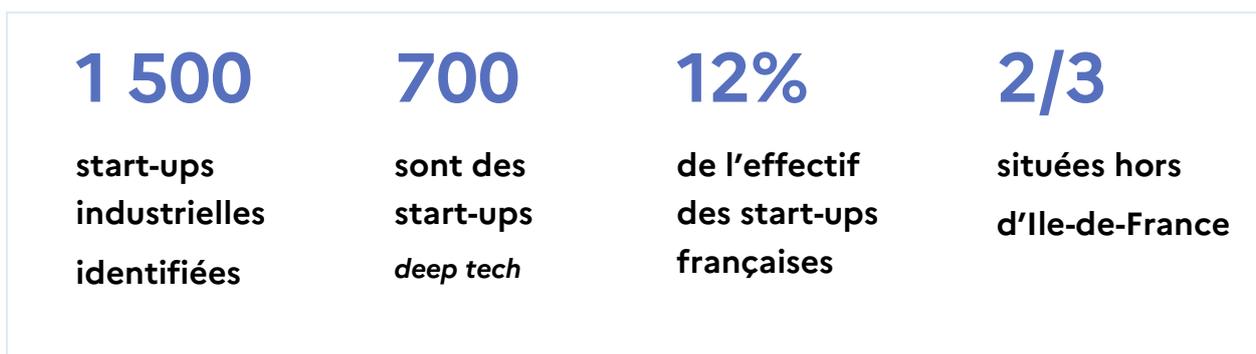
- Lancement d'un parcours d'accompagnement de l'Etat pour les start-ups avec des projets d'industrialisation. La Mission French Tech en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'Etat et des partenaires publics, proposera une information sur les dispositifs de financement et un accompagnement sur la mobilisation des leviers de l'Etat en matière industrielle. Les start-ups pourront mobiliser, par exemple, un appui sur l'accès au foncier, la recherche de site, les freins réglementaires ou encore les demandes d'autorisations.

Le guichet est accessible ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-start-ups-industrielles>

Les start-ups industrielles : un levier décisif d'innovation et un potentiel industriel sur tout le territoire

La France dispose d'un grand vivier de start-ups industrielles

Estimé à environ **1 500 en France**, le nombre de start-ups industrielles a fortement augmenté ces dernières années. **Les start-ups industrielles évoluent dans des secteurs stratégiques**, à l'image des biotechnologies, de la santé, du numérique industriel ou de la robotique et **portent des projets à forte valeur ajoutée**. Pour près des **deux tiers situées hors d'Ile-de-France**, leur choix de s'implanter sur le territoire pour passer l'étape de l'industrialisation représente un potentiel de retombées économiques considérable : création de valeur et d'emplois sur le territoire, et capacité de renouvellement du tissu industriel par l'entrée de nouveaux acteurs.



Malgré le potentiel que représente l'industrialisation des start-ups, des freins administratifs et financiers persistent. Parmi les raisons expliquant la persistance de ces freins, l'Inspection générale des Finances, dans son rapport conjoint avec le Conseil général de l'économie « Leviers de développement des start-ups industrielles en phase d'industrialisation » de septembre 2021, identifie une **difficulté dans le financement, notamment au moment de créer une première usine** sur le territoire national. De tels projets portent des risques liés à l'activité industrielle (risque sur l'actif immobilier par exemple, risque engendré par une temporalité longue...) qui érigent des barrières à l'entrée pour des entreprises à fort besoin capitalistique à moyen terme et souhaitant s'implanter rapidement.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités de soutien à l'industrialisation dans le cadre de France 2030 revêt un intérêt stratégique et permettra de **transformer le potentiel d'innovation en capacité de production**, notamment dans des secteurs stratégiques pour la transition écologique et énergétique, et de faire émerger des acteurs d'importance européenne et mondiale sur le territoire français.

Six exemples de start-ups industrielles

EXOTEC

Exotec, start-up du French Tech 120 et première licorne industrielle : fondée en 2014, elle conçoit et fabrique la solution « SKYPOD », système robotisé de préparation de commande par une flotte de robots, appliqué à l'e-commerce, au retail ou encore à l'industrie.

<https://www.exotec.com/>



I-TEN, start-up soutenue par le plan France Relance : fondée en 2011 et soutenue par le plan de relance, elle industrialise une technologie de rupture de micro-batteries Li-Ion qui ont pour particularité de se monter directement sur les circuits électroniques.

<https://www.iten.com/fr>



Aledia, start-up du French Tech Next 40/120, financée par le fonds SPI : son projet « Usine 1 » consiste en la création d'une usine de 450 personnes pour produire des écrans d'affichage grand public (technologie micro-LED).

<https://www.aledia.com/>



LHYFE, start-up du French Tech – Green20 : fondée en 2017 à Nantes, Lhyfe est producteur et fournisseur d'hydrogène 100 % vert et renouvelable pour la mobilité et l'industrie.

<https://www.lhyfe.com/>

Agronutris

Agronutris, start-up soutenue par le plan France Relance pour son projet « FrenchFeed », financée par le fonds SPI : il consiste en la production à l'échelle industrielle de farines d'insecte à destination de l'alimentation animale, via la construction d'une usine valorisant 70 000 tonnes de co-produits locaux.

<https://www.agronutris.com/>



AFYREN, start-up du French Tech 120 soutenue par le plan France Relance : spécialisée en biochimie, Afyren crée des alternatives aux produits pétrochimiques depuis son site de plateforme chimique de Carling Saint-Avold, financé dans le cadre de joint-ventures avec le fonds SPI du PIA.

<https://afyren.com/>

Un écosystème dynamique, résultat de politiques ambitieuses menées par les pouvoirs publics en faveur de l'innovation et du secteur industriel

L'augmentation du nombre de start-ups deep tech grâce au plan *deep tech* contribue significativement à l'émergence de start-ups industrielles, près de 40 % des start-ups *deep tech* étant également à vocation industrielle. Ce plan s'appuie sur un réhaussement du soutien à la valorisation de la recherche et des aides au développement des entreprises de la *deep tech*, et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de soutien en fonds propres (fonds French Tech seed et French Tech accélération). Les lois PACTE et LPR ont également simplifié le parcours de création de d'entreprises pour les chercheurs publics. Des initiatives complémentaires au plan *deep tech* ont été récemment lancées par le gouvernement, pour intensifier le transfert de technologie à l'instar d'un [AAP dédié à la prématuration et à la maturation de projets issus de laboratoires](#), sur les thématiques prioritaires de France 2030 ou le financement de start-ups studios thématiques.

Le fonds Sociétés de projets industrielles (SPI), créé en 2015 et doté initialement par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) de 700 M€ et de 100 M€ supplémentaires par la BEI, a permis la création de 20 nouvelles usines à haute valeur technologique, participant à la constitution de positions industrielles avec de fortes perspectives d'activité et d'emplois.

Concours innovation : les concours innovation i-PhD, i-Lab et i-Nov soutiennent les projets d'innovation de leur émergence, à la création de start-ups au développement d'entreprises à fort potentiel pour l'économie française. 500 M€ sont déployés dans le cadre du 4^{ème} PIA entre 2021 et 2025. La vague 9 du concours i-Nov est lancée ce mercredi 19 janvier 2022 autour de quatre thématiques.

Avec son programme d'accompagnement le French Tech 120, la Mission French Tech, créée en 2013, comprend déjà 18 start-ups industrielles phares parmi ses lauréats : *Ynsect, Innovafeed, Aledia, Afyren, Exotec...*

Le plan de relance, et notamment l'Appel à projets « (re)localisation », a permis de soutenir une quarantaine de projets d'industrialisation de start-ups depuis un an, pour un montant d'investissement industriel de 450 M€, dont 90 M€ d'aides publiques.

Le soutien aux projets de R&D structurants par l'intermédiaire de l'appel à projets i-Démo (anciennement PSPC) permet de soutenir l'étape de faisabilité et de démonstrateurs, préalable à toute étape d'industrialisation et de commercialisation. 1 Md€ sont déployés dans le cadre du 4^{ème} PIA entre 2021 et 2025.

Mesure 1 : Un appel à projets pour financer les premières usines (550 M€)

Description

L'appel à projets 1^{ère} usine destiné aux start-ups et aux PME innovantes sera doté au total de 550 M€ sur la période 2022-2026 afin d'aider au financement de projets d'implantation sur le territoire de première usine, de démonstrateur industriel développé dans un but commercial ou d'unités de production mutualisées. Les usines ou plateformes financées devront être destinées à la production de produits innovants dans des secteurs porteurs.

Modalités de l'appel à projets

- Un appel à projets pluriannuel opéré par Bpifrance ouvert de 2022 à 2026, permettant de donner la visibilité nécessaire aux start-ups actuellement en phase de conception de leur projet industriel.
- 3 relèves annuelles en avril, juillet et décembre: les phases de relèves de l'appel à projets (pour décision de financement) seront articulées avec les dispositifs d'accompagnement permettant d'anticiper la préparation des projets des candidats potentiels.
- Les projets candidats devront présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros d'une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois.
- Nature de l'aide : le financement prendra la forme de subventions et d'avances récupérables, avec un taux d'intervention visé entre 20% et 30% d'aide de façon générale, sous réserve de conformité avec les différents régimes d'aide et des autres financements publics accordés.

Mise en œuvre

Ouverture le 20 janvier et première relève le 5 avril 2022

Cahier des charges et dossier de candidature : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-france-2030-premiere-usine>

Mesure 2 : Des prêts pour financer des démonstrateurs industriels et des usines pilotes (150 M€)

Description :

L'objectif de ces prêts est de financer les start-ups, PME et ETI innovantes sur **la phase de démonstrateur industriel ou usine pilote**, qui permet de **faire la transition entre le prototype fonctionnel et l'usine de production** : c'est une étape essentielle qui vise à définir, valider et optimiser l'ensemble des options de production à une échelle industrielle mais qui n'est généralement pas viable économiquement. Par exception, les prêts pourront être proposés dans le cadre du financement de l'usine de production, si cette étape comporte encore un fort risque technologique et/ou industriel.

Le financement de cette phase peut varier entre 5 M€ à 30 M€ en moyenne, avec des profils de risque industriel et/ou de risque technologique forts encore très peu couverts par le capital-risque et le capital développement.

D'autre part, un démonstrateur est généralement un projet extrêmement spécifique dont la valeur comme collatéral ne permet pas l'intervention bancaire. Ce contexte génère une vraie difficulté de financement. Les prêts créés visent à combler cette faille de marché.

Ils n'ont pas vocation à se substituer aux financements en fonds propres ou bancaire, mais plutôt à créer un véritable effet de levier sur ces financements privés. Cet effet de levier sera systématiquement recherché.

Modalités du prêt

Le montant du prêt sera compris entre 3 M€ et 15 M€, accordé sur une durée modulable de 10 ans à 15 ans avec un différé d'amortissement en capital pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Ces nouveaux prêts bénéficieront d'une couverture en risque à hauteur de 80 % au maximum sur un fonds national de garantie spécifique doté par l'Etat.

Mise en œuvre

Lancement au 1^{er} mars 2022

Mesure 3 : Des financements en fonds propres du démonstrateur industriel à l'usine (1 Md€)

Description

Le fonds « SPI – Sociétés de Projets Industriels » lancé en 2015 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 800 M€, a atteint son objectif de contribution à la réindustrialisation en permettant la création de 20 nouvelles usines à haute valeur technologique, participant à la constitution de positions industrielles ancrées dans les territoires avec de fortes perspectives d'activité et d'emplois.

Le fonds d'investissement SPI sera renouvelé à hauteur de 1 Md€ pour réaffirmer et amplifier l'ambition de l'Etat en matière de soutien à l'industrialisation de projets innovants. Géré par Bpifrance, il continuera de combler la faible appétence des investisseurs privés pour les projets d'industrialisation à forte intensité capitalistique, avec un niveau de risque important (passage à l'échelle des technologies, risque industriel, risque commercial), souvent dans le cadre d'opérations longues et complexes. Le fonds pourra également financer avec des tickets inférieurs à 5M€ des projets de pré-industrialisation (démonstrateurs, lignes pilotes...) en fonds propres

Agissant en investisseur avisé, le fonds contribuera ainsi à la création de nouvelles activités industrielles en France en accompagnant le passage à l'échelle industrielle et commerciale d'innovations développées par des entreprises de toutes tailles (start-up, PME-ETI, spin off de grands groupes...).

Modalités

- Les investissements du fonds prendront la forme de prise de participation au capital ou de sociétés de projets industriels ou de start-ups industrielles.
- Ces prises de participation avisées seront minoritaires et réalisées pari passu avec des partenaires co-investisseurs industriels et / ou financiers.
- Elles viseront à accompagner des projets industriels qui présentent une rentabilité proportionnée aux risques et sont créateurs de valeur (pas de cash out)
- Elles donneront lieu à une implication forte dans la gouvernance des sociétés, notamment via la représentation du fonds dans les conseils d'administration
- Elargissement des tickets d'intervention entre 5 et 200 M€ et par dérogation inférieurs à 5 M€ dans le cadre de projets de pré-industrialisation (démonstrateurs, lignes pilotes...)

Mise en œuvre

- **Calendrier** : lancement du fonds successeur au 1^{er} trimestre 2022
- Objectif d'investissement dans une trentaine de nouvelles usines et autant de projets de pré-industrialisation

Mesure 4 : La création d'un fonds national de venture industriel pour faire émerger des fonds de capital-risque à vocation industrielle (350 M€)

Description

Le Fonds National de Venture Industriel sera un nouveau dispositif en fonds de fonds dont l'objectif sera de favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque à vocation industrielle à même d'accompagner en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises françaises dans leurs projets industriels :

- Fonds de capital-risque ciblant les start-ups industrielles du prototype à la première usine.
- Fonds de capital-développement transmission ciblant des PME et ETI industrielles porteuses notamment de projets (i) de développement de leur outil de production, (ii) d'innovation industrielle (iii) de relocalisation de leur capacité de production.

Doté de 350 M€ par France 2030 et géré par Bpifrance, il soutiendra des équipes de gestion professionnelles, qui réaliseront elles-mêmes des investissements dans de jeunes entreprises innovantes en phase de pré-industrialisation ou d'industrialisation, ainsi que des PME et ETI porteuses d'un projet de développement de leur capacité industrielle.

Modalités du fonds FNVI

- Investissement en fonds de fonds dans des équipes de gestion dédiées et bénéficiant d'une expérience démontrée en matière d'investissement et dans les thématiques industrielles
- Investissement avisé, pari passu avec des partenaires co-investisseurs, et minoritaire

Mise en œuvre

- **Calendrier** : lancement du fonds au 1^{er} semestre 2022, avec 1^{er} investissement dans un fonds de capital-risque ou de capital-développement en 2022
- Objectif in fine d'investissement dans environ 15 fonds

Mesure 5 : Renforcer la création de start-ups issues de laboratoires et le développement des start-up *deep tech* (275 M€)

Description

Le potentiel économique des start-ups *deep tech* et les failles de marché propres à ces acteurs, qui présentent un go-to-market particulièrement long et incertain, ont conduit le gouvernement à lancer un plan *deep tech* ambitieux en 2019.

Ces efforts doivent être redoublés dans le cadre de France 2030. Son déploiement doit en effet s'appuyer sur le développement, en amont, d'un terreau fertile de projets innovant et de start-up susceptibles de porter des projets d'industrialisation à terme. Or, les start-ups *deep tech* sont susceptibles de contribuer significativement à l'objectif d'industrialisation puisqu'une proportion importante de ces start-ups (~40 %) sont à vocation industrielle.

La politique volontariste à destination de la *deep tech*, qui donne de premiers résultats très encourageants – déjà plus de 200 start-ups *deep tech* créées en 2020, soit 40 % de plus qu'en 2018 –, doit donc être amplifiée pour accroître le rythme de création de projets *deep tech* transférés vers la sphère socio-économique pour atteindre l'objectif ambitieux fixé par la loi de programmation de la recherche de 500 start-ups issus de la recherche publique annuellement.

C'est ainsi que des initiatives complémentaires au plan *deep tech* ont été récemment lancées par le gouvernement : soutien à des start-ups studios opérant dans les stratégies prioritaires du Gouvernement (Cybersécurité, intelligence artificielle...) et lancement d'un appel à projets dédié à la pré-maturation et à la maturation de projets issus de laboratoires. Le Gouvernement poursuivra en outre le soutien aux SATT qui ont largement contribué à la dynamique de création de start-ups *deep tech* depuis leur création en 2012.

Dans cette même logique, France 2030 sera mis à contribution pour renforcer le soutien aux projets *deep tech*, en rehaussant l'enveloppe des aides versées par Bpifrance aux start-ups *deep tech*. Sur la durée du plan France 2030, il est ainsi prévu de consacrer 275 M€ supplémentaires, notamment en abondant les dispositifs suivants :

- **la Bourse French Tech émergence (BFTE)**, avec une hausse globale des moyens alloués à la BFTE de **50 M€ pour les 5 prochaines années (2022-2026)**.
- **l'Aide au développement *deep tech***, avec une augmentation globale de **150 M€ pour les 5 prochaines années (2022-2026)**.

Modalités

- Calendrier : mise en œuvre dès 2022 dans la programmation des aides guichets de Bpifrance.

Axe 3 : Créer un guichet unique dédié à l'accompagnement des start-ups industrielles

Mesure 6 : Un guichet unique pour accompagner les start-ups dans leur industrialisation

Description

La réussite des projets industriels des start-ups dépend de leur capacité à mobiliser les dispositifs pertinents et de la capacité de l'Etat à leur proposer un accompagnement sur l'ensemble du cycle de vie d'un projet industriel, de l'amont (idéation, sécurisation du business modèle, définition du schéma industriel, etc.) à l'aval (accès au foncier, accompagnement sur les autorisations administratives, les freins réglementaires, les relations avec les services fiscaux, anticipation des recrutements et formation, etc).

La Mission French Tech met en place un guichet start-ups industrielles destiné à identifier les projets des entreprises et leurs besoins pour ensuite leur proposer des dispositifs d'information et d'accompagnement sur les leviers de l'Etat. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des réflexions de la Mission Guillot sur la simplification et l'accélération de l'implantation des sites industriels en France.

Ce parcours sera proposé en partenariat avec tous les services de l'Etat et ses opérateurs. Les entreprises pourront ainsi accéder à :

- Un accompagnement sur la mobilisation des leviers de l'Etat de nature à faciliter la mise en place du projet industriel, notamment :
- La construction du site industriel : recherche de sites pour l'usine (Territoires d'industrie, sites clés en main) ; accompagnement sur les autorisations administrations (DGE) ; recrutement (Pole Emploi et APEC) ;
- La mise en place d'une stratégie de propriété industrielle (INPI) ;
- Un soutien de la Banque des Territoires ;
- Une information sur les dispositifs de financement et d'accompagnement opérés par BPIFrance ;
- L'intégration dans un écosystème local tech et industriel, en lien avec les acteurs de l'écosystème French Tech et industriel.

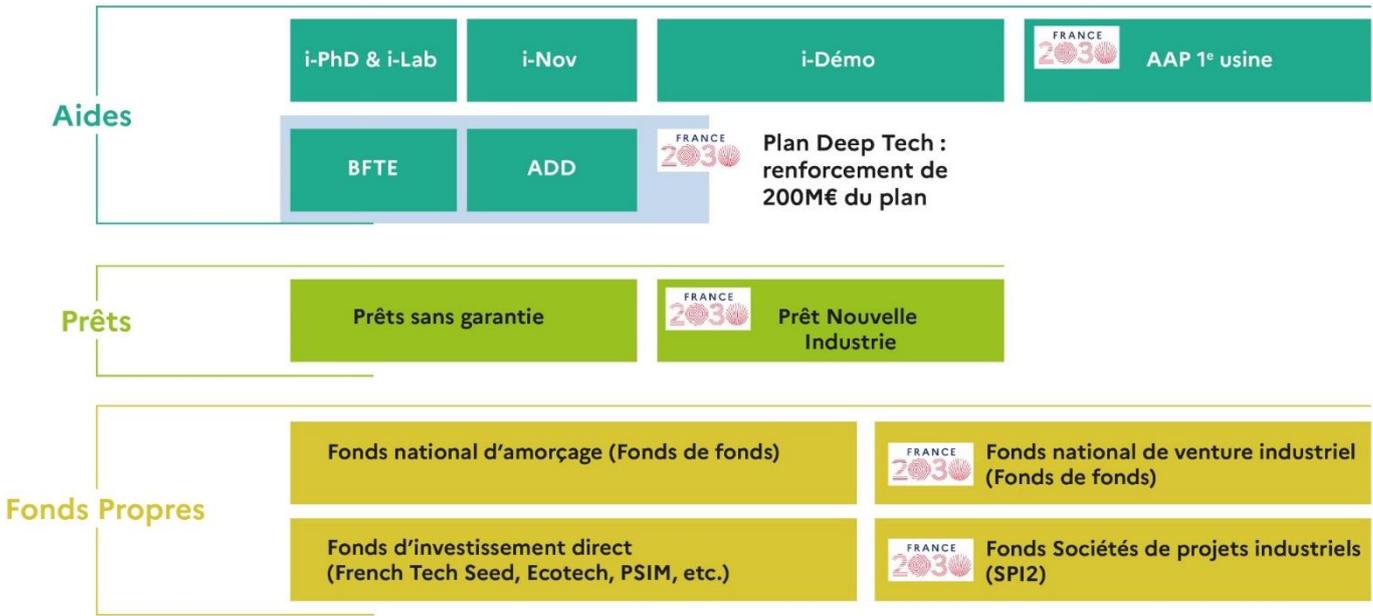
Ce parcours commun sera ouvert à toutes les start-ups portant des projets industriels avec pour ambition de s'adapter aux différents degrés de maturité des projets afin d'en favoriser et d'accélérer l'industrialisation.

En complément, **Bpifrance mettra des dispositifs d'accompagnement notamment via des un Diagnostics « Amorçage industriel »** permettant d'accompagner les startups dans la réflexion sur la stratégie industrielle, la sécurisation des modèles d'affaires et des schémas industriels. Des modules d'accompagnement seront aussi déployés.

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-start-ups-industrielles>

Lancement : 19 janvier 2022

Articulation des dispositifs de soutien aux start-ups deep tech et industrielles



CONTACTS PRESSE

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Cédric O

presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr